

# BILAN 2014 DES SOFICA

## 1. Bilan général des SOFICA agréées en 2013 : collecte 2013 et investissements 2014

Fin 2013, 10 SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget. L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 59 M€<sup>1</sup>. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2013 à début 2014) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements de ces SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle s'élève ainsi à **53 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10% de leur enveloppe en comptes rémunérés, destinés à financer leurs frais de gestion.

Le total investi se répartit de la manière suivante :

- **production : 75,5% par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 85,5% destinés à des œuvres cinématographiques et 14,5% à des œuvres audiovisuelles ;
- **développement : 24,5% sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 79% destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 21% au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Les SOFICA agréées en 2013 sont intervenues en 2014 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 43,8 M€** (34,3 M€ par contrat d'association à la production et 9,6 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 6,9 M€** (5,8 M€ par contrat d'association à la production et 2,5 M€ en développement).

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **150 œuvres** (152 en 2013), parfois financées par plusieurs SOFICA :

- 115 films, dont 108 fictions, 4 documentaires et 3 films d'animation, pour des montants respectifs de 32,2 M€, 1 M€ et 1,1 M€ (118 films dont 112 fictions, 2 documentaires et 6 films d'animation en 2013) ;
- 32 œuvres audiovisuelles, dont 16 fictions, 6 documentaires et 10 œuvres d'animation, pour des montants respectifs de 2,5 M€, 0,8 M€ et 2,5 M€ (32 œuvres dont 7 fictions, 15 documentaires et 10 œuvres d'animation en 2013).

Toutes les SOFICA sont tenues de consacrer au moins 50% de leurs investissements au financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »).

---

<sup>1</sup> En baisse par rapport à 2012, où 61,6 M€ avaient été collectés. En 2014, la collecte a cependant atteint 60,8 M€.

En 2013, les SOFICA s'étaient engagées à aller au-delà de cette proportion, avec un engagement moyen de 63,8% d'investissements non adossés qu'elles ont respecté (64,6% en 2013).

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. **Presque la totalité des investissements non adossés (99,1%) ont été réalisés auprès de ces producteurs (97,5% en 2013).**

Les SOFICA se sont engagées en faveur des premiers et deuxièmes films en consacrant **36,6% de leurs investissements réalisés sous forme de contrats d'association à la production vers 54 premiers et deuxièmes films.**

Toujours afin d'orienter davantage les investissements des SOFICA vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA se sont engagées sur la part de leurs investissements consacrés à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 66,3% des investissements totaux, soit 100 films.**

## 2. Détails sur la contribution à la production cinématographique

**Au sein des 258 films agréés en 2014 par le CNC, 103 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA (99 en 2013).** Ces financements cumulés représentent 34 M€ (32,9 M€ en 2013), soit en moyenne 7,3% du budget des films considérés (7,3% pour la fiction, 16,9% pour le documentaire et 6% pour l'animation), contre 7,4% en 2013 (7,1% en 2012). L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 330 K€ contre 332 K€ en 2013 (335 K€ pour la fiction, 197 K€<sup>2</sup> pour le documentaire et 345 K€ pour l'animation).

Parmi les 103 films agréés en 2014 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 14 ne sont pas EOF<sup>3</sup> (4 en 2013 et 12 en 2012), 35 sont des coproductions internationales et 66 ont bénéficié d'une ou plusieurs aides régionales. L'apport des SOFICA s'est avéré essentiel pour certains films au financement fragile. En effet, 21 films n'étaient pas prévendus à des distributeurs, 43 des films n'ont pas été coproduits ou préachetés par une chaîne en clair, et 69 n'ont pas bénéficié d'une avance sur recettes avant réalisation.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA sont très présents dans la sélection du **Festival de Cannes 2015, avec dix films présentés**, dont six films en **sélection officielle** (*Dheepan* de Jacques Audiard, *Marguerite et Julien* de Valérie Donzelli, *Mia Madre* de Nanni Moretti, *Mon roi* de Maïwenn, *The Valley of Love* de Guillaume Nicloux et enfin *La tête haute* d'Emmanuelle Bercot, film d'ouverture de l'édition 2015), deux films dans la sélection **Un certain regard**

---

<sup>2</sup> 47 K€ si on retire l'investissement sur l'œuvre « Le Grand Jour » de Pascal Plisson

<sup>3</sup> L'article 238 bis HF dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20 % de leurs investissements annuels, financer des œuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

(*L'étage du dessous* de Radu Muntean et *Je suis un soldat* de Laurent Larivière), et un film en séance spéciale (*Une histoire de fou* de Robert Guediguian). Ils sont aussi représentés dans les sections parallèles, avec trois films dans la sélection de la **Quinzaine des Réalistes** (*Trois jours de jeunesse* d'Arnaud Desplechin, *Les cow-boys* de Thomas Bidegain et *L'ombre des femmes* de Philippe Garrel) et trois films dans celle de la **Semaine de la Critique** (*Ni le ciel ni la terre* de Clément Cogitore en compétition, *Les deux amis* de Louis Garrel et *Les anarchistes* d'Elie Wajeman en séances spéciales). Parmi ces films, quatre ont été primés : *Dheepan* a remporté la Palme d'Or, *Mon Roi* s'est vu attribuer le prix d'interprétation pour Emmanuelle Bercot, *Trois Souvenirs de ma jeunesse* a gagné le Prix SACD et le prix d'aide à la diffusion de la fondation Gan est allé au film de Clément Cogitore, *Ni le ciel ni la terre*.

Par ailleurs, pour la 40<sup>ème</sup> cérémonie des César, *Timbuktu* d'Abderrahmane Sissako et *Les combattants* de Thomas Cailley ont respectivement été récompensés par 7 et 3 César et représentent de véritables succès commerciaux.

En effet, les films ayant bénéficié d'un investissement SOFICA en 2014 forment certains des plus grands succès publics des sorties de l'année : *Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?* de Philippe de Chauveron ou *Babysitting* de Philippe Lacheau et Nicolas Benamou mais aussi des films comme *Hippocrate* de Thomas Lilti ou *Sous les jupes des filles* d'Audrey Dana.

### 3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

**44 œuvres audiovisuelles de fiction, documentaires, d'animation et de captation de spectacle vivant en 2014 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA<sup>4</sup>.** Ces financements cumulés représentent 6,4 M€ (7,1 M€ en 2013) et en moyenne 6% du budget des œuvres audiovisuelles (7,7% pour l'animation, 10,5% pour le documentaire et 4,1% pour la fiction), contre 6,5% en 2013. L'investissement moyen est de 156 K€ (162 K€ pour l'animation, 107 K€ pour le documentaire et 177 K€ pour la fiction).

Parmi les 42 œuvres audiovisuelles agréées en 2014 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 9 œuvres sont des coproductions internationales.

La même exigence de qualité caractérise les œuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'un financement de la part des SOFICA. Le financement de séries à succès comme la deuxième saison de la série *Les Revenants* ou la saison 6 d'*Un Village Français* mais aussi le deuxième épisode de la docu-fiction *Le plus beau pays du monde*. Par ailleurs, quelques-unes des séries d'animation aidées sont en compétition au Festival d'Annecy : *Les Grandes Grandes Vacances* ou *Tu mourras moins bête*

---

<sup>4</sup> Œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable au titre des aides à la production et à la préparation